Novembre 2009.

Formation clinique anticipée : mode d'emploi

Devant la volonté exprimée par certains maîtres de stage de pouvoir proposer à certains jeunes médecins candidats-spécialistes de débuter leur stage clinique de manière anticipée (entre la délibération de juin et le premier octobre), l'Ecole de médecine et la Commission formation du réseau Santé Louvain[1] peuvent donner leur accord à l'organisation de stage clinique anticipé aux respect des conditions suivantes, et ce au sein de l'ensemble des institutions de soins partenaires du RSL :

1. l'introduction par l'étudiant d'une demande écrite au près de l'Ecole de Médecine, contresignée par le maître de stage du service d'accueil, stipulant qu'il s'agit :
   - d'une période de formation supplémentaire rémunérée (**1**)
   - et effectué sur base volontaire (**2**).
   - Le document indiquera les dates précises (**3**)(début et fin) de cette période de formation complémentaire qui n'a pas valeur de formation reconnue par le ministère.

   Ces formations complémentaires doivent revêtir un caractère strictement volontaire et ne peuvent déboucher sur un bénéfice secondaire pour l'étudiant.

2. l'octroi d'un statut adéquat pour l'étudiant sous la forme :
   - d'un contrat de travail et/ou convention) de MACCS à durée déterminée (**1**),
   - d'une rémunération (**2**) de MACCS de première année durant la période concernée,
   - ainsi que d'une couverture complète en responsabilité civile et accident du travail (**3**) pour cette même période.
   - Ceci exclut donc *de facto* le statut de jobiste .

Pour rappel, cette formation se déroule hors du cursus universitaire officiel et ne donne pas lieu à une inscription à l'université.

[1] Réseau hospitalier UCL officiel (info sur www.reseausantelouvain.be . Les informations relatives aux assistants et séjour de formation sont en accès « public » , rubrique assistants).

Av. E. Mounier 50, B.P., 50-22, B-1200 Bruxelles
Tél : 02/764.52.36 / 52.34
E-mail : contact@crhu.ucl.ac.be
Philippe.rouard@uclouvain.be
Site internet : www.reseausantelouvain.be